

La Vie
fait partie
du programme

Rapports requis en vertu de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau supérieur – 2011-2012

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Personne-ressource :

Monsieur Alain Webster, professeur
Vice-recteur au développement durable et aux relations
gouvernementales

Téléphone : 819-821-8286

Courriel : VRDD@USherbrooke.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

26 juin 2013



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Rectorat

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 26 juin 2013

Monsieur Pierre Boutet
Directeur général
Direction générale du financement
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapports concernant l'année financière 2011-2012

Monsieur le Directeur général,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2011-2012 suivants :

- les pages et annexes 1 à 4 du rapport financier;
- l'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction supérieure;
- le rapport sur la performance de l'établissement, comprenant le taux de réussite par secteur disciplinaire pour chaque grade universitaire, ainsi que la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention du grade universitaire;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même que deux copies en format PDF sur CD et une copie additionnelle sur disque de l'État du traitement. Les 34 autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources matérielles de votre ministère, tel que demandé.

Espérant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La rectrice,

Professeure Luce Samoisette

Documents joints

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport financier 2011-2012
2. État du traitement 2011-2012
3. Rapport sur la performance 2011-2012
4. Perspectives de développement

1. Rapport financier 2011-2012

ACTIF	Autres et noté à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Éliminations	Total
1	Encaisse (001)	56 050 883	0	0	311 768	0	0	56 362 651
2	Placements à court terme (005)	0	0	0	0	0	0	\$ 2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	0	0	(1 283)	0	0	0	(1 283)
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	0	0	0	0	0	0	\$ 4
5	Subventions à recevoir - Ministère (015)	33 980 491	0	0	0	0	0	33 980 491
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	3 208 581	0	0	0	0	0	3 208 581
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	26 241 886	67 443 331	17 204 912	1 706	0	0	110 891 835
8	Encassements exigibles à court terme (141, 142)	4 872 372	0	0	0	0	0	4 872 372
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	3 034 739	26 287 404	(0)	0	0	(31 164 776)	3 035 991
10	Frais payés d'avance (070)	817 129	1 251	0	0	0	0	817 129
11	Stocks (075)	0	0	0	0	0	0	0
	Total de l'actif court terme	128 211 081	93 731 986	17 203 629	313 474	0	(31 164 776)	208 295 384
12	Frais reportés (080)	0	0	0	0	0	0	\$ 12
13	Placements à long terme (125, 130)	0	0	0	362 509	0	0	362 509
14	Prêts hypothécaires et autres prêts (124, 135, 140)	935 916	0	0	500	0	0	934 416
15	Immobilisations (105)	0	0	733 351 083	0	0	0	733 351 083
16	Contribution du siège sociale aux constituantes de TUQ (110)	0	0	0	0	0	0	\$ 16
17	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	3 338 255	0	10 220 516	0	0	101 825 269	115 584 040
18	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	0	0	0	0	0	0	0
19	TOTAL DE L'ACTIF	132 483 252	93 731 986	760 745 227	676 483	0	(70 660 493)	1 058 297 441
	PASSIF							
20	Découvert de banque (201)	0	0	83 032 930	0	0	0	83 032 930
21	Emprunts à court terme (205)	91 977 850	0	101 054 396	0	0	0	192 982 246
22	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	0	0	5 334 288	0	0	0	5 334 288
23	Subventions à rembourser au Ministère (210)	0	0	0	0	0	0	\$ 23
24	Solaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	21 964 405	267 500	0	0	0	0	22 231 903
25	Avantages sociaux futurs à payer (259)	131 630 300	0	0	0	0	0	131 630 300
26	Comptes à payer (215, 220)	33 178 731	45 931	2 734 063	0	0	0	35 958 724
27	Produits reportés (260)	4 654 164	(1)	0	0	0	0	4 654 163
28	Portion de la dette exigible à court terme (314)	26 287 404	0	35 147 130	0	0	0	35 147 130
29	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	309 643 052	313 430	4 858 032	18 440	0	(31 164 776)	351 489 784
	Total du passif à court terme	309 643 052	313 430	232 181 237	18 440	0	(31 164 776)	510 971 884
30	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330, 335)	0	0	351 408 429	0	0	0	351 408 429
31	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	0	93 418 556	143 839 330	0	0	101 825 269	339 083 154
32	Juste valeur des instruments financiers dérivés (365)	0	0	0	0	0	0	\$ 92
33	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	0	0	0	0	0	0	\$ 33
34	TOTAL DU PASSIF	309 643 052	93 731 985	727 409 496	18 440	0	(70 660 493)	1 201 463 467
	SOLDES DE FONDS							
35	Grève d'affiliations d'origine interne (290)	33 975 885	0	0	0	0	0	33 975 885
36	Grève d'affiliations d'origine externe (302, FD et AF)	(211 135 665)	0	0	101 707	0	0	101 707
37	Non-grevé d'affiliation (295 FE)	0	0	0	0	0	0	(211 135 685)
38	Produits nets non transférés d'affiliation d'origine interne (350 FD)	0	0	0	0	0	0	\$ 38
39	Produits nets non transférés d'affiliation d'origine externe (355 FD)	0	0	0	556 336	0	0	556 336
40	Investi en immobilisations (304 FI)	0	0	33 335 731	0	0	0	33 335 731
41	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(177 159 800)	0	33 335 731	658 043	0	0	(143 166 026)
42	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	132 483 252	93 731 985	760 745 227	676 483	0	(70 660 493)	1 058 297 440

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	Droits de scolarité (401)	38 034 082	-	-	-	-	-	38 034 082
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	2 878 161	-	-	-	-	-	2 878 161
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	371 178	-	-	-	-	-	371 178
4	Cotisations des étudiants (455)	4 454 816	-	-	-	-	-	4 454 816
5	Admissions, inscriptions, annulations, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	5 827 177	-	-	-	-	-	5 827 177
6	Ventes sur états (466)	3 357 854	-	-	-	-	-	3 357 854
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	54 933 898	-	-	-	-	-	54 933 898
8	Subventions du Ministère (515)	2 46 913 856	2 537 391	10 124 190	-	-	-	259 575 437
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	1 027 746	14 728 294	148 196	-	-	-	15 904 236
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	7 312 883	39 058 898	-	-	-	-	46 371 781
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	4 238 390	5 771 876	-	-	-	-	10 010 266
12	Contributions du siège social aux contributeurs de LUQ (520)	-	-	-	-	-	-	-
13	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	10 758 336	-	-	-	10 758 336
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	-	-	-	-	-	-	-
15	Gouvernement du Canada (533)	-	-	19 395 558	-	-	-	19 395 558
16	Autres (533)	259 402 874	62 096 449	40 426 281	-	-	-	362 015 604
17	TOTAL DES SUBVENTIONS	259 402 874	62 096 449	40 426 281	-	-	-	362 015 604
18	Intérêts et dividendes (435)	401 796	-	-	17 317	-	-	419 113
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	-	-	-	-	-	-	-
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-
21	Produits provenant d'une fondation (446)	641 745	3 460 107	-	-	-	-	4 101 852
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	480 233	39 971 860	-	-	-	-	40 452 113
23	Gains sur ventes de placements (526)	-	-	-	-	-	-	-
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	2 345 288	-	-	-	-	-	2 345 288
25	Recouvrement des cotés indus (465)	10 214 937	-	-	-	-	-	10 214 937
26	Ventes extrêmes (460)	-	-	-	-	-	-	-
27	Réforme comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	16 693 304	-	-	-	-	-	16 693 304
28	Autres produits (466, 470)	39 777 534	43 431 867	-	17 317	-	-	83 226 698
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	354 203 466	105 528 416	40 426 281	17 317	-	-	500 175 680
30	TOTAL DES PRODUITS	354 203 466	105 528 416	40 426 281	17 317	-	-	500 175 680

Université de Sherbrooke
Évolution des soldes de fonds
Exercice 2011-2012

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE								
2 Redressement des années précédentes	(174 857 519)	0	25 450 254	698 611	0	0	(148 708 654)	
3 Soldes de fonds redressés	(174 857 519)	0	25 450 254	698 611	0	0	(148 708 654)	
4 Produits de l'année	354 203 466	105 528 415	40 426 281	17 517	0	0	500 175 680	
5 Charges de l'année	335 115 279	105 528 415	54 089 572	32 896	0	0	494 766 163	
6 Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	19 088 187	0	(13 663 291)	(15 379)	0	0	5 409 517	
7 Appoints reçus à titre de donations							\$	
8 Appoints reçus pour le financement d'actifs non amortissables			158 301				158 301	
9 Virements d'autres soldes de fonds	0	0	21 390 468	0	0	0	21 390 468	
10 Virements vers d'autres soldes de fonds	21 390 468	0	0	0	0	0	(21 390 468)	
11 Sous-total	(2 302 281)	0	7 885 477	(15 379)	0	0	5 567 818	
12 Autres éléments des soldes de fonds:								
13 Gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente								
14 Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes réalisées (gains réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente				(25 189)			(25 189)	
15 Gains latents (pertes latentes) liés au cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie								
16 Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes (gains) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie								
17 Sous-total autres éléments	0	0	0	(25 189)	0	0	(25 189)	
18 SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(177 159 800)	0	33 335 731	658 043	0	0	(143 166 025)	

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

Annexe I

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe I5	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Droits de scolarité (401)	38 003 532	-	-	2 878 161	-	30 500	-	-	-	38 004 092
2 Moyens financiers des étudiants étrangers (402)	-	-	-	371 178	-	-	-	-	-	2 878 161
3 Moyens financiers des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371 178
4 Contributions des étudiants (455)	67 282	-	16 598	5 695 901	-	11 930	4 454 816	-	-	4 654 816
5 Admissions, inscriptions, annués, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 982 602	-	19 180	33 183	-	-	35 466	-	-	3 827 177
6 Notes aux étudiants (461)	-	-	-	-	-	-	-	2 538	-	3 857 854
7 Total des produits provenant des étudiants	40 013 416	1 894	35 779	8 978 424	4 490 281	1 412 841	4 490 281	2 538	-	54 933 368
8 Subventions du Ministère (515)	-	-	-	245 610 656	-	-	1 303 200	-	-	246 913 856
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	208 078	-	-	1 000	490 094	-	338 573	-	-	1 027 746
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	-	1 594	-	7 033 449	-	226 700	51 140	-	-	7 312 883
11 Autres produits et subs des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	4 146 526	-	-	75 290	-	-	16 574	-	-	4 238 390
12 Total des subventions	4 354 604	1 594	1 594	262 720 395	490 094	226 700	1 699 487	-	-	259 492 874
13 Intérêts et dividendes (435)	-	-	-	401 796	-	-	-	-	-	401 796
14 Indéfini sur les avances interfonde (440)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 Produits provenant de fonds de location (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Produits provenant d'une installation (446)	-	-	-	641 745	-	-	-	-	-	641 745
17 Subventions et dons aux gouvernements (430)	21 000	224 948	-	-	-	35 901	148 405	-	-	489 253
18 Caus sur route de placement (524)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Recouvrement des coûts indirects (465)	6 516	-	-	2 338 973	-	-	-	-	-	2 345 489
20 Ventes externes (460)	899 050	801 796	608 268	1 326 274	1 776 394	2 247 957	4 458 499	7 046 099	-	19 214 937
21 Régime comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22 Autres produits (466, 470)	1 066 572	11 644 150	7 140	2 638 857	632 708	9 032	401 330	212 224	-	16 093 304
23 Total des produits autres	2 012 936	12 190 894	615 409	7 387 645	2 359 192	2 443 790	5 508 233	7 259 223	-	39 777 324
24 TOTAL DES PRODUITS	46 380 958	12 192 888	651 188	269 086 463	2 849 287	4 083 331	11 698 002	7 261 751	-	354 203 466

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprisies auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masses salariales									
2	Direction	232 765	2 253 171	6 098 277	1 110 169	254 886	889 507	168 334		27 042 145
3	Général	3 600	0	0	782 631	0	206 355	48 248		1 045 833
4	Enseignants-chercheurs	1 534 711	0	115 772	0	210 865	0	0		78 836 323
5	Chargés de cours	20 028 436	7 500	4 651	0	15 146	0	0		29 064 033
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	38 638	2 461 192	0	(2 352)	11 945	0	0		2 509 424
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 445 314	3 455 570	83 950	255 715	48 437	467 003	2 515		10 224 138
8	Personnel professionnel non enseignant	13 651 508	497 397	4 015 599	809 813	302 877	2 477 467	346 670		30 604 161
9	Personnel de soutien technique	5 179 739	660 306	4 930 850	1 352 872	867	355 315	0		15 711 653
10	Personnel de soutien de bureau	9 150 460	148 096	282 613	3 147 597	319 022	1 523 921	222 821		15 009 224
11	Personnel de matériel et courrier	412 352	4 791	147 144	42 437	3 086 842	713 181	221 821		4 529 839
12	Avantages sociaux (700) - Compétex Annexe 14	27 438 027	1 414 932	2 345 907	4 486 159	238 651	1 206 836	171 935		38 862 728
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	183 360 417	10 397 293	14 059 233	24 203 919	1 841 098	7 844 606	1 089 861	2 673 200	251 929 746
14	Avantages sociaux finaux (704)	(202 613)	510 283	300 406	76 443	12 888	11 405	(3 770)		2 673 200
15	Variation de la provision pour dépenses supplémentaires, maladies, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	272 920	2 250	0	0	0	0	0		705 042
16	Frais pour congés, absences et départs (705)	34 605	270 627	0	0	0	0	0		275 170
17	Suppléments Productivité (706)	684 207	13 674	187 394	245 755	20 888	35 872	0		503 232
18	Formations et perfectionnement (710)	3 939 637	831 986	107 225	1 988 995	670 780	408 911	10 933		1 197 481
19	Frais de déplacement et de représentation (711, 720, 725, 730)	140 418	18 983	0	309 654	500	53 918	0		8 109 370
20	Bourses (735)	1 990 514	1 189 230	284 118	1 669 987	84 337	196 969	248 943		5 232 262
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 595 306	815 554	1 092 281	1 014 640	230 323	488 793	52 648		5 678 078
22	Fournitures et matériel (745)	171 278	680	0	9 268	188 300	223 469	6 954		7 461 713
23	Coûts des marchandises vendues (755)	7 342 046	8 734 353	1 071 192	3 465 191	1 293 400	2 845 030	756 308		610 877
24	Valeurs et pertes (790)	193 816	58 626	3 591 309	8 330	33 110	4 136	121		31 838 098
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	397 621	152 706	29 197	53 342	8 147 425	62 203	80 054		3 893 133
26	Locations de locaux et de bâtiments (840, 843)	402 164	15 246	15 296	82 060	111 536	112 468	741		8 828 390
27	Locations d'équipement (830)	56 839	2 769	0	19 112	15 010	98 876	65 566		3 632 292
28	Services de web-services (846)	0	0	0	6 026	0	0	0		313 655
29	Pertes sur ventes de placements (886)	273 027	88 051	58 810	7 962	47 948	60 879	117 529		29
30	Biens sous le scellé de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0		6 026
31	Biens de nature non capitalisable (893)	77 198	9 497	26 353	1 842 163	22 986	48 976	31 690		783 148
32	Intérêts relatifs aux avances intermédiaires (855)	0	0	0	0	0	0	0		32
33	Autres charges (860, 870)	74 523	23 380	1 754 640	1 629	506 690	175 971	1 554 447		2 060 154
34	Virements interfonctions (877)	437 579	0	0	13 800	11 102	1 033 407	1 372 161		2 673 200
35	Ventes licencés (878)	0	0	0	0	0	0	0		0
36	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0		0
37	Éléments extraordinaires (880)	202 241 512	23 135 985	20 829 814	56 791 075	25 279 046	13 706 888	5 366 829		335 115 259
38	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		0
39	TOTAL DES CHARGES	202 241 512	23 135 985	20 829 814	36 791 075	25 279 046	13 706 888	5 366 829	2 673 200	335 115 259
40	TOTAL DES CHARGES AUTRES	18, 443, 517	12, 737, 906	6, 770, 581	12, 573, 367	19, 004, 774	3, 239, 516	4, 828, 876	2, 913, 807	83, 185, 544
41	Virements interfonctions (877)	437 579	0	0	13 800	11 102	1 033 407	1 372 161		2 673 200
42	Ventes licencés (878)	0	0	0	0	0	0	0		0
43	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0		0
44	Éléments extraordinaires (880)	202 241 512	23 135 985	20 829 814	56 791 075	25 279 046	13 706 888	5 366 829		335 115 259
45	TOTAL DES CHARGES	202 241 512	23 135 985	20 829 814	36 791 075	25 279 046	13 706 888	5 366 829	2 673 200	335 115 259

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Subvention du Ministère (515)	229 331	66 810	0	0	796 681	1 444 369	0	2 337 391	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	706 803	13 814 660	0	0	197 610	9 210	0	14 728 284	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	54 200	38 434 375	62 759	0	410 064	97 510	0	39 058 998	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	15 000	5 648 694	0	0	108 182	0	0	5 771 876	4
5	Total des subventions	1 005 334	57 964 539	62 759	0	1 512 537	1 551 279	0	0	62 096 419
6	Intérêts et de dividendes (433)	0	0	0	0	0	0	0	0	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	183 820	2 210 202	11 235	0	394 648	658 202	0	3 469 077	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (450)	26 063 647	13 402 803	0	0	350 140	155 270	0	39 971 860	10
11	Gains sur ventes de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	12
13	Réforme comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	0	0	0	0	0	0	0	0	13
14	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	14
15	Total des produits autres	26 249 467	15 613 005	11 235	0	744 788	813 472	0	0	43 431 967
16	TOTAL DES PRODUITS	27 254 801 \$	73 577 544 \$	73 994 \$	0 \$	2 257 325 \$	2 364 751 \$	0 \$	0 \$	105 528 416 \$

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masses salariales									
2	Direction	128 332	399 364	0	0	38 081	0	0	0	565 797
3	Général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Enseignants-chercheurs	19 307 219	7 419 110	0	0	195 500	0	0	0	27 121 829
5	Chargés de cours	0	176 753	0	0	30 333	0	0	0	257 086
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	169 927	12 454 155	0	0	220 988	0	0	0	12 844 070
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	304 079	19 277 119	0	0	318 779	1 950 669	0	0	22 350 146
8	Personnel professionnel non enseignant	146 127	1 023 562	0	0	260 457	78 712	0	0	1 510 857
9	Personnel de soutien technique	9 977	2 592 591	0	0	2 126	0	0	0	2 604 693
10	Personnel de soutien de bureau	20 926	323 461	0	0	10 032	15 125	0	0	369 545
11	Personnel de atelier et atelier	0	140 904	0	0	0	0	0	0	140 904
12	Avantages sociaux (700) - Complément Annexe 14	3 771 434	4 818 905	0	0	135 033	26 637	0	0	8 798 000
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	24 558 021	48 623 944	0	0	1 250 828	2 071 163	0	0	76 503 956
14	Variation de la provision heures supplémenaires, malades, vacances, congés sociaux, et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Frais pour congés sabbatiques et départs (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Stipendies postdoctoraux (706)	12 008	4 547 914	0	0	30 794	0	0	0	15 586
17	Formation et perfectionnement (710)	41 337	21 109	0	443	181	0	0	0	63 070
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 068 422	3 026 439	0	0	335 058	25 738	0	0	4 455 657
19	Bonuses (735)	47 790	16 388	0	0	0	137 255	0	0	201 432
20	Subventions, entonnoirs et transferts (740, 871, 872)	306 430	3 874 526	0	0	350 228	58 938	0	0	4 590 122
21	Équipement et matériel (745)	332 218	7 849 638	0	4 883	24 295	11 526	0	0	8 222 560
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	2 760	0	0	0	0	0	0	2 760
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	381 799	2 124 378	0	5 909	119 445	10 569	0	0	2 842 101
24	Volumes et périodiques (750)	167 801	97 824	0	0	13 468	299	0	0	270 392
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	4 944	263 885	0	0	1 162	0	0	0	269 991
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	744	21 926	0	0	11 533	0	0	0	34 203
27	Location d'équipement (830)	1 937	58 462	0	0	460	26	0	0	60 885
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	0	0	0	109 758	46 125	0	0	2 338 973
29	Pertes sur vente de placement (896)	0	2 192 575	0	0	0	0	0	0	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	135 086	914 759	0	0	16 014	3 112	0	0	1 068 972
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Frais bancaires et charges de intérêts (850, 851, 852, 853)	3 251	0	0	0	3 101	0	0	0	6 352
33	Intérêts relatifs aux émisses interfoncs (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	33
34	Autres charges (860, 870)	(6 347)	3 772	0	0	0	0	0	0	(2 575)
35	Total des charges autres	2 696 785	25 016 354	0	11 235	1 006 497	293 588	0	0	29 024 159
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Variation de la base valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	Total avant éléments extraordinaires	2 696 785	25 016 354	0	11 235	1 006 497	293 588	0	0	29 024 159
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	TOTAL DES CHARGES	27 254 806	73 640 298	0	11 235	2 257 325	2 364 751	0	0	105 528 415

2. État du traitement 2011-2012



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université de Sherbrooke

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958
Télécopieur : 819 821-3640
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement ci-joint de l'Université de Sherbrooke pour l'exercice terminé le 30 avril 2012 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Sherbrooke à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Sherbrooke
Le 24 septembre 2012

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° 125487

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Sherbrooke

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 977000

ÉTAT DE TRAITEMENT
2011-2012

DATE :

26/06/2013

ADMINISTRATEUR :

Alain Wilton

ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement :
Année financière : 2011-2012
Page : 1 de 3

1. PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJETTIES À L'IMPÔT (en \$)						
	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)	
Samoisette, Luce Rectrice	282 846	2 828,21			12		
Beauvais, Jacques Vice-recteur à la recherche	180 118	1 414,35			12		
Bouchard, Lyne Vice-rectrice au Campus de Longueuil	180 118	1 392,57			12		
Buteau, Martin Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante	180 118	1 704,31			12		
Laflamme, Lucie Vice-rectrice aux études	180 118	2 902,73			12		
Roch, Joanne Vice-rectrice à l'administration	180 118	2 981,22			12		
Webster, Alain Vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales	180 118	5 690,71			12		
Beauchesne, André Vice-recteur adjoint	140 492	23 291,58			12		

VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJETTIES À L'IMPÔT (en \$)						
Nom et fonction	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)
Chassé, Jules-André Vice-recteur adjoint	139 101	182,52	139 101		3	
Viens, Jacques Vice-recteur adjoint	140 492	10 106,30			12	
Bertrand, Jean-Pierre Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	140 492	4 714,51			12	
Gaudreault, Pierre-Richard Vice-recteur associé et directeur général	147 549	1 414,35			12	
Godbout, Éloïse Vice-rectrice associée et directrice générale	148 286	39 960,04			12	
Faucher, Jocelyne Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	234 190	858,94			12	
Brochu, Frédéric Secrétaire général adjoint	140 492	796,63			12	
Bellaiite, Lynda Doyenne, FLSH	159 587	26 391,52			12	
Brunelle, Jean-Pierre Doyen, FEPS	144 095	15 737,22			12	
Cossette, Pierre Doyen, FMSS	232 653	58 875,73			12	
Deaudelin, Colette Doyenne, faculté d'éducation	149 095	49 132,57			12	
Jandl, Serge Doyen, faculté des sciences	144 095	15 291,01			12	
Lachiver, Gérard Doyen, faculté de génie	159 435	1 017,93			12	

VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJETTIES À L'IMPÔT (en \$)						
Nom et fonction	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)
Lebel-Grenier, Sébastien Doyen, faculté de droit	154 195	28 787,32			10	
Noël, Pierre Doyen, faculté de théologie et d'études religieuses	144 095	19 113,76			12	
Proulx, Daniel Doyen, faculté de droit	152 668	238,44	28 187		2	
Tuirmel, Francine Doyenne, faculté d'administration	166 594	28 833,14			12	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2011-2012 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : 2011-2012
 Année financière : 2 de 3
 Page :

2. AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total (**)	VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJETTIES À L'IMPÔT (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	89,76	Le plus élevé	185 217	71 709
		Moyenne	125 966	12 725
		Le moins élevé	93 024	13
Personnel de direction des services	12,86	Le plus élevé	147 840	55 873
		Moyenne	133 647	31 233
		Le moins élevé	134 008	529
Personnel de gérance des emplois de soutien	98	Le plus élevé	134 008	60 714
		Moyenne	103 851	18 198
		Le moins élevé	58 967	0

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : 2011-2012
 Année financière : 3 de 3
 Page :

3. VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieure		VALEUR PÉCUNIAIRE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Samoisette, Luce	Rectrice	12	6 033
Beauvais, Jacques	Vice-recteur à la recherche	12	2 811
Bouchard, Lyne	Vice-rectrice au Campus de Longueuil	12	9 139
Buteau, Martin	Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante	12	3 480
Lafamme, Lucie	Vice-rectrice aux études	12	6 737
Roch, Joanne	Vice-rectrice à l'administration	12	1 547
Webster, Alain	Vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales	12	4 966
Beauchesne, André	Vice-recteur adjoint	12	7 929
Chassé, Jules-André	Vice-recteur adjoint	3	183
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	7 386
Bertrand, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	12	450
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé et directeur général	12	3 910
Godbout, Éline	Vice-rectrice associée et directrice générale	12	7 003
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	12	6 937
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	508

Bellalite, Lynda	Doyenne, FLSH	12	151
Brunelle, Jean-Pierre	Doyen, FEPS	12	2 225
Cossette, Pierre	Doyen, FMSS	12	7 421
Deaudelin, Colette	Doyenne, faculté d'éducation	12	8 313
Jandl, Serge	Doyen, faculté des sciences	12	4 460
Lachiver, Gérard	Doyen, faculté de génie	12	6 985
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen, faculté de droit	10	12 397
Noël, Pierre	Doyen, faculté de théologie et d'études religieuses	12	3 657
Proulx, Daniel	Doyen, faculté de droit	2	675
Turmel, Francine	Doyenne, faculté d'administration	12	11 233
Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé Moyenne Le moins élevé		15 616 3 046 Ø
Personnel de direction des services	Le plus élevé Moyenne Le moins élevé		10 171 3 981 Ø
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé Moyenne Le moins élevé		31 021 2 756 Ø

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Renseignements additionnels selon le paragraphe 3 de l'article 3.4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire – Indemnités de départ

Année 2011-2012

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année financière

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Rectrice	Luce Samoïsette	14.05.31	155 343 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-rectrice à l'administration	Joanne Roch	14.05.31	52 615 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-rectrice aux études	Lucie Laflamme	14.05.31	66 667 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante	Buteau, Martin	14.05.31	55 444 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche	Beauvais, Jacques	14.05.31	46 112 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-recteur au développement durable et relations gouvernementales	Webster, Alain	14.05.31	70 936 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Vice-rectrice au Campus de Longueuil	Lyne Bouchard	14.05.31	73 368 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	Jocelyne Faucher	14.05.31	114 546 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Doyen FMSS	Cossette, Pierre	14.09.25	125 508 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyenne F.L.S.H.	Bellalite, Lynda	12.05.31	33 501 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyenne Faculté d'administration	Turmel, Francine	13.05.31	35 508 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyen F.E.P.S	Brunelle, Jean-Pierre	16.05.31	16 592 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	Noël, Pierre	14.02.28	33 802 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	15.06.30	53 528 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	
Doyen Faculté des sciences	Jandl, Serge	14.02.28	16 592 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	144 095 \$
Doyen Faculté de génie	Lachiver, Gérard	13.05.31	15 742 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	159 435 \$
Doyenne Faculté d'éducation	Deaudelin, Colette	13.05.31	16 592 \$	8.1.3 SAR 8.1.4 SABB	149 095 \$
Vice-recteur adjoint et Directeur de cabinet	Bertrand, Jean-Pierre		6 484 \$	8.2.3 SAR 8.2.4 SABB	140 492 \$

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Vice-recteur adjoint	Beauchesne, André		12 989 \$	8.1.3. SAR 8.1.4 SABB	140 492 \$
Vice-rectrice associée et Directrice générale	Godbout, Éline		14 278 \$	8.2.3 SAR 8.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et Directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		13 541 \$	8.2.3 SAR 8.2.4 SABB	147 549 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques			8.2.3 SAR 8.2.4 SABB	Note 1
Secrétaire général adjoint	Frédéric Brochu		30 883 \$	8.2.3 SAR 8.2.4 SABB	

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.

SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-008

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, des facultés et des instituts		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8259 (1982-06-28)
ENTRÉE EN VIGUEUR :	28 juin 1982		
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8315 (1982-11-01)
		Résolution :	A-8753 (1985-05-27)
		Résolutions :	A-9424 et A-9428 (1989-05-29)
		Résolution :	A-10138 (1993-04-26)
		Résolution :	A-10221 (1993-10-25)
		Résolution :	A-10239 (1993-11-29)
		Résolution :	A-10393 (1994-05-30)
		Résolution :	CA-2000-06-19-20
		Résolution :	CA-2001-08-27-11
		Résolution :	CA-2002-02-25-09
		Résolution :	CA-2002-06-17-12
		Résolution :	CA-2002-09-30-12
		Résolution :	CA-2003-03-31-13
		Résolution :	CA-2003-06-16-15
		Résolution :	CA-2004-05-25-16
		Résolution :	CA-2005-11-08-13
		Résolution	CA-2006-04-25-12
			CA-2009-12-14-19

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	2
2. CHAMP D'APPLICATION	2
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. PROMOTION.....	3
6. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	3
7. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
8. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
9. CONDITIONS DE RETRAITE	7
10. RESPONSABILITÉ CIVILE	7
11. CUMUL DE FONCTIONS.....	7
12. RESPONSABILITÉ.....	7
13. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
ANNEXE TRAITEMENT ANNUEL DE BASE ET SUPPLÉMENT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE DIRECTION DU RECTORAT, DES FACULTÉS ET DES INSTITUTS.....	8

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, des facultés et des instituts créés en vertu de la *Politique sur la création et l'évaluation des instituts et des centres de recherche* (Politique 2500-013), tant durant qu'après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

2.1 Personnel de direction du Rectorat

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint.

2.2 Personnel de direction des facultés

- les doyennes et doyens;
- les vice-doyennes et vice-doyens;
- les secrétaires de faculté.

2.3 Personnel de direction des instituts

- les directrices et directeurs d'institut.

3. DÉFINITIONS

3.1 Comité des ressources humaines : comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

3.2 Fonction : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

3.3 Frais de fonction : frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et tels que définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat et des facultés, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration;
- pour les directrices ou directeurs d'institut, sont décrits dans la *Directive relative à la création et à l'évaluation des instituts de recherche* (Directive 2600-029).

5. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle doit transmettre son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui verra à l'acheminer à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

6. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de quatre ans sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

7. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

7.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur :

- 7.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration, après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines déterminés par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 7.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 7.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

7.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général :

- 7.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.2.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 7.2.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut la rectrice ou le recteur;
- 7.2.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

7.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint :

- 7.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 7.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement, approuvés par leur personne supérieure immédiate;
- 7.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

7.4 Dans le cas des doyennes et doyens :

- 7.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.4.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, la complexité et l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 7.4.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 7.4.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement, approuvés par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 7.4.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

7.5 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté

- 7.5.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne à titre de professeure ou professeur, auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.5.2 dans le cas du personnel de direction n'ayant pas le statut de professeure ou professeur, le traitement est établi en fonction d'une évaluation spécifique du poste occupé et des responsabilités confiées;
- 7.5.3 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 7.5.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

7.6 Dans le cas des directrices et directeurs d'institut :

- 7.6.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'Annexe;
- 7.6.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de l'institut, la complexité et l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 7.6.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 7.6.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de ses fonctions, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

8.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 8.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 8.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 8.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme personnel de direction et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 8.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans. Ce congé peut être accordé,

sur décision de la rectrice ou du recteur, pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur;
- les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé;
- elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université, au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 8.1.3 et 8.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction sur la base que quatre ans d'exercice de la fonction équivaut à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

8.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 8.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 8.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 8.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme personnel de direction et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 8.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction;
- 8.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9. CONDITIONS DE RETRAITE

- 9.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction reçoit une allocation de retraite d'un montant équivalant à un mois de son traitement comme personnel de direction de la dernière année d'exercice de la fonction pour chaque année à l'emploi de l'Université à titre de professeure, de professeur, de professionnelle, de professionnel ou de cadre jusqu'à un maximum de 12 mois.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 9.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

11. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

12. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de qui relève le Service des ressources humaines et financières est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 juin 1982; les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 14 décembre 2009.

ANNEXE

TRAITEMENT ANNUEL DE BASE ET SUPPLÉMENT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE DIRECTION DU RECTORAT, DES FACULTÉS ET DES INSTITUTS

1. Dans le cas des vice-doyennes et vice-doyens ainsi que des secrétaires de faculté, ce supplément administratif annuel est de dix mille six cent soixante-dix-sept dollars (10 677 \$).
2. Pour les autres personnes visées par le présent règlement, le montant du traitement annuel de base est le suivant :

1^{er} juin 2009

Rectrice ou recteur	246 577 \$
Rectrice adjointe ou recteur adjoint	204 306 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général Vice-rectrice et vice-recteur	176 126 \$
Vice-rectrice adjointe et vice-recteur adjoint Secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint Directrice et directeur d'institut	137 379 \$
Doyenne et doyen	140 901 \$

3. Tous les montants inscrits dans la présente annexe s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2009 et sont indexés conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG) telle qu'appliquée à chaque année à l'ensemble des employées et employés de l'Université.
4. La rémunération des personnes visées par le présent règlement est révisée annuellement.
5. Un rapport sur le traitement annuel, les suppléments administratifs et les allocations versés aux personnes visées par ce règlement est présenté annuellement au comité des ressources humaines.

Annexe modifiée au conseil d'administration du 8 novembre 2005 (CA-2005-11-08-13)
Annexe modifiée au conseil d'administration du 25 avril 2006 (CA-2006-04-25-12)
Annexe modifiée au conseil d'administration du 14 décembre 2009 (CA-2009-12-14-19)

3. Rapport sur la performance 2011-2012

Rapport annuel 2011-2012 : Persévérance des étudiantes et étudiants Baccalauréats sans études universitaires préalable, en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2012-08-15

Rapport de l'année	2011-2012
Cycle	Premier cycle

Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nb de personnes et taux										
		Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2006 Automne	Santé	120	113	4,1	4	1	2	94,2%	3,3%	0,8%	1,7%	97,5%
	Paramédical	123	107	2,1	1	2	13	87,0%	0,8%	1,6%	10,6%	87,8%
	Sciences pures	316	178	3,1	80	17	41	56,3%	25,3%	5,4%	13,0%	81,6%
	Sciences appliquées	390	300	4,1	43	9	38	76,9%	11,0%	2,3%	9,7%	87,9%
	Sciences humaines	213	145	2,9	30	8	30	68,1%	14,1%	3,8%	14,1%	82,2%
	Éducation	602	453	3,6	46	13	90	75,2%	7,6%	2,2%	15,0%	82,9%
	Administration	247	212	3,1	22	6	7	85,8%	8,9%	2,4%	2,8%	94,7%
	Arts	20	12	3,3	2	2	4	60,0%	10,0%	10,0%	20,0%	70,0%
	Lettres	159	112	3,2	21	6	20	70,4%	13,2%	3,8%	12,6%	83,6%
	Droit	243	200	2,9	13	6	24	82,3%	5,3%	2,5%	9,9%	87,7%
Total général		2433	1832	3,3	262	70	269	75,3%	10,8%	2,9%	11,1%	86,1%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants n'ayant jamais fréquenté d'établissement universitaire avant leur admission à l'U. de S. et qui ont entrepris un programme de baccalauréat à l'automne 2006 en première année, dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Durée moyenne des études pour l'obtention du grade : à noter qu'au secteur Sc. de la santé, la durée normale du programme de M.D. (doctorat en médecine) s'échelonne sur 4 années. Aux secteurs des Sc. pures, des Sc. appliquées et des Sc. de l'administration, la très grande majorité des programmes sont offerts en régime coopératif, ce qui entraîne une durée normale des études généralement augmentée de 1 ou 2 trimestres par rapport à un programme d'études en régime régulier. Il faut également noter qu'aux Sc. appliquées, les programmes sont de 120 crédits donc d'une durée minimale de 4 ans en régime régulier et de 4.3 ans en régime coopératif; ainsi qu'à la Faculté d'éducation où 3 programmes sont de 120 crédits.

c) Relevé des grades obtenus:

- 0 : Nb. de dossiers d'étudiantes ou d'étudiants ajoutés aux grades obtenus, qui ont complété avec succès leur programme d'études, n'ont pas obtenu leur diplôme à ce jour, mais l'obtiendront sur réussite de l'exigence de connaissance de la langue française (dont 0 sur 0 : Nb. de ceux qui ont réussi l'exigence supplémentaire des facultés).

Rapport annuel 2011-2012 : Persévérance des étudiantes et étudiants

Maîtrises en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2012-08-15

Rapport de l'année	2011-2012
Cycle	Deuxième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômés obtenus ((b+c)/a)
2005 Automne	Santé	22	13	3,1	1	4	4	59,1%	4,5%	18,2%	18,2%	63,6%
	Paramédical	140	103	3,2	22	10	5	73,6%	15,7%	7,1%	3,6%	89,3%
	Sciences pures	40	27	2,8	4	9	9	67,5%	10,0%		22,5%	77,5%
	Sciences appliquées	98	55	3,3	4	11	28	56,1%	4,1%	11,2%	28,6%	60,2%
	Sciences humaines	95	66	2,4	10	9	10	69,5%	10,5%	9,5%	10,5%	80,0%
	Éducation	210	185	1,7	4	2	19	88,1%	1,9%	1,0%	9,0%	90,0%
	Administration											
	Arts	28	12	4,3		6	10	42,9%	9,6%	21,4%	35,7%	42,9%
	Lettres	52	33	2,5	5	4	10	63,5%	7,7%	7,7%	19,2%	73,1%
	Droit	685	494	2,5	50	46	95	72,1%	7,3%	6,7%	13,9%	79,4%
Total général												

Notes:

- La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2005 en première année d'un programme de maîtrise dans un régime d'inscription à temps complet.
- Dans la colonne autres diplômes :
 - Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.
 - Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.

Rapport annuel 2011-2012 : Persévérance des étudiantes et étudiants
 Doctorats en session 01 et à temps complet

 Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
 Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2012-08-15

Rapport de l'année	2011-2012
Cycle	Troisième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2004 Automne	Santé	2				1	1			50,0%	50,0%	
	Paramédical	19	13	5,1		3	3	68,4%		15,8%	15,8%	68,4%
	Sciences pures	30	14	5,8	2	9	5	46,7%	6,7%	30,0%	16,7%	53,3%
	Sciences appliquées	33	16	6,0	5	9	3	48,5%	15,2%	27,3%	9,1%	63,6%
	Sciences humaines	20	6	5,8	3	6	5	30,0%	15,0%	30,0%	25,0%	45,0%
	Education	10	5	6,0		2	3	50,0%		20,0%	30,0%	50,0%
	Administration											
	Arts	5	1	6,0		4		20,0%		80,0%		20,0%
	Lettres	4				1	3			25,0%	75,0%	
	Droit											
		123	55	5,7	10	35	23	44,7%	8,1%	28,5%	18,7%	52,8%
Total général												

Notes:

a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2004 en première année d'un programme de doctorat dans un régime d'inscription à temps complet.

4. Perspectives de développement

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'année 2010-2011, l'Université de Sherbrooke a adopté un plan d'action stratégique intitulé *Réussir 2010-2015*. Fruit de l'exercice de consultation le plus ouvert et le plus collégial qu'ait connu l'UdeS depuis sa fondation, ce plan a mobilisé plus d'un millier de personnes qui ont alimenté son contenu dans le cadre d'un vaste forum universitaire, au moyen de rencontres individuelles ou collectives ou par le truchement d'un questionnaire Internet. L'exercice a permis à de très nombreux membres de la communauté universitaire et à ses partenaires de s'exprimer, de réagir et de bâtir ainsi l'avenir de l'institution.

Force est de constater toutefois que l'année 2011-2012 fut pour le moins atypique et que le plan stratégique n'a pu être déployé aussi rapidement que prévu. En effet, l'automne a été marqué par le plus important conflit de travail à survenir à l'Université. Ce conflit, portant essentiellement sur les conditions de rémunération du personnel de soutien, s'est finalement réglé par l'adoption par les deux parties des recommandations du conciliateur et le retour au travail s'est effectué de façon satisfaisante. Le trimestre d'hiver a été marqué, à l'Université de Sherbrooke comme dans plusieurs autres universités, par le conflit étudiant. Deux facultés ont été particulièrement affectées; la Faculté des lettres et sciences humaines et la Faculté d'éducation. Le climat à l'Université de Sherbrooke, bien que tendu, est resté relativement bon durant ce conflit, les actes violents rarissimes, le recours aux forces policières très limité et la reprise s'est faite adéquatement.

Au terme de cette année mouvementée, force est de constater que le plan stratégique reste toujours pertinent. Les facultés et services universitaires pourront donc reprendre le déploiement de cette vision du développement de l'Université pour laquelle la communauté s'est mobilisée et contribuer ainsi à atteindre notre objectif collectif; la réussite étudiante. À moyen terme cependant, les perspectives de développement de l'Université de Sherbrooke, comme de l'ensemble des universités québécoises, sera fortement dépendante des conclusions entourant le réinvestissement universitaire et de la nouvelle formule de financement qui y est associée.

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Sherbrooke (Québec)
Canada J1K 2R1
819 821-8000

www.USherbrooke.ca



Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2640
© 1996 Forest Stewardship Council